



DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-09

Relative à l'attribution du marché de fourniture pour l'acquisition d'une solution de logiciels de gestion financière et des ressources humaines pour les services de la commune de Seysses

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 031-213105471-20260220-DEC2026_09-AU



Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, alinéa 4,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Vu le Code de la Commande Publique, et en particulier ses articles R2185-1 et R2185-2,

Une consultation a été lancée, sous la forme d'un marché à procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) pour la fourniture relative à l'acquisition d'une solution de logiciels de gestion financière et des ressources humaines pour les services de la commune de Seysses.

Il s'agit d'un marché à prix mixte avec des prestations à prix forfaitaire et des prestations à prix unitaires dans le cadre d'un accord-cadre sans minimum et avec un montant maximum de 25 000€ HT, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de quatre ans. La partie forfaitaire est d'exécution immédiate dès notification de l'ordre de service de démarrage des prestations (pour le progiciel, son installation, son déploiement, son paramétrage, etc...).

Après analyse des offres sur la base des critères suivants :

Critères	Pondération
1- Valeur technique de l'offre évaluée en fonction du Cadre de Réponse Technique (CRT) et des réponses portées sur l'annexe 1 du CCTP (« grille des besoins fonctionnels et des exigences technique »), et selon les sous-critères suivants :	60.0
1.1-Méthodologie de déploiement et fonctionnalités métier	15%
1.2-Maintenance et Modalités de traitement des tickets (inclus les délais de traitement)	15%
1.3-Réponses aux exigences techniques	10%
1.3-Taux de couverture	10%
1.4-Description de l'équipe dédiée.	10%
2-Prix des prestations	40.0
Montant du CDPGF	30%
Montant du BPU	10%

Le marché a été attribué à la société BERGER-LEVRAULT sise 64 rue Jean Rostand - 31670 LABEGE pour les montants et prestations suivantes :

Le marché est composé de prestations forfaitaires et de prestations hors forfait (prix unitaire) :

- Pour les prestations forfaitaires de la solution de base :

Partie	Désignation	Montant en euros HT
Partie investissement-ACQUISITION	Droit d'accès-installation et paramétrage logiciel Financier	13 210,00 €
	Droit d'accès-installation et paramétrage logiciel Ressources Humaines.	8 900,00 €
Partie fonctionnement - ACQUISITION	Formation aux modules du logiciel Financier	10 250,00 €
	Formation aux modules du logiciel Ressources Humaines	4 200,00 €
Partie	Désignation	Montant annuel en euros HT
Partie fonctionnement – Part hébergement maintenance	Mise à disposition des modules du logiciel Financier en mode SAAS	9 763,20 €
	Mise à disposition des modules du logiciel Ressources Humaines en mode SAAS	6 585,60 €

- Pour les prestations hors forfait (prix unitaire), les prestations supplémentaires n°3, n°9 et n°11 sont retenues :

PS- Acquisition	Modules	Budget	Montant en euros HT
PS n°3	FINANCES Interface ATAL	Investissement	1 883,00 €
PS n°3	FINANCES Interface ATAL	Investissement	1 980,00 €
PS n°9	RH – Module PPI	Investissement	595,00 €
PS n° 11	RH – Coffre-fort numérique	Investissement	690,00 €
PS n°11	RH – Coffre-fort numérique	Investissement	945,00 €
PS n°9	RH – Module PPI- Formation	Fonctionnement	595,00 €
PS n°11	RH – Coffre-fort numérique - Formation	Fonctionnement	595,00 €
TOTAL			7 283,00 €

PS-Hébergement-maintenance	Modules	Budget	Montant annuel en euro HT
PS n°3	FINANCES Interface ATAL	Fonctionnement	354,00 €
PS n°9	RH – Module PPI	Fonctionnement	570,00 €
PS n°11	RH – Coffre-fort numérique	Fonctionnement	516,00 €
TOTAL			1 440,00 €

Considérant l'exposé ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 031-213105471-20260220-DEC2026_09-AU



DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver l'attribution du marché telle que présentée ci-dessus, et de signer les contrats après respect des procédures réglementaires préalables.

Article 2 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses,

le 20/02/2026

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

